

# COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 3 novembre 2025

**Présents** : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Adrien BARROIS, Tony GABIER, Melvin GOMES, Michel LOUVEL, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Didier PELLETIER, Julien RODRIGUES LOPES, Mme Monique ELISABETH

**Absents excusés** : MM. Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Jean-Eric INACIO, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS

**Assiste** : MM. BARDET & OGEREAU

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## VÉRIFICATIONS EFFECTIFS

La Commission a procédé à la vérification de vos effectifs en amont de la reprise des dispositifs le samedi 8 novembre. Elle a identifié plusieurs clubs en infractions, dont les conséquences seront effectives dès ce samedi 8 novembre. Elle appelle ces clubs à régulariser leur situation au plus vite, sans quoi les équipes seront définitivement exclues de la saison.

## PLATEAUX U7-U9

## PLATEAUX CLASSIQUES U6-U7

Pour consulter les plateaux Halloween du 8 novembre ainsi que la documentation correspondante : [cliquez ici](#)

### Vérifications effectifs

- COIGNIERES FC : 2 équipes / 2 licenciés : **0 équipe retenue pour le plateau du 08/11** – par conséquent ce plateau est annulé et les équipes conviées sont affectées sur d'autres plateaux : HOUDANNAISE REGION FC à ST CYR AFC / ESSARTS LE ROI AGS à BUC / MONTFORT FC au CHESNAY 78 FC.
- DAMMARTIN EN SERVE AS : 1 équipe / 3 licenciés : **0 équipe retenue pour le plateau du 08/11**
- EPONE USBS : 6 équipes / 19 licenciés : **4 équipes retenues pour le plateau du 08/11**
- INTERFOOT : 2 équipes / 7 licenciés : **1 équipe retenue pour le plateau du 08/11**
- ISSOU AS : 3 équipes / 6 licenciés : **1 équipe retenue pour le plateau du 08/11**
- JUZIERS FC : 3 équipes / 11 licenciés : **2 équipes retenues pour le plateau du 08/11**

### plateau du 08/11

- MANTES USC : 2 équipes / 0 licencié : **0 équipe retenue pour le plateau du 08/11**
- VAUXOISE ES : 1 équipe / 1 licencié : **0 équipe retenue pour le plateau du 08/11**
- VESINET SCI : 2 équipes / 7 licenciés : **1 équipe retenue pour le plateau du 08/11**

La Commission appelle ces clubs à lui faire un retour impérativement pour le lundi 10/11 pour faire le point sur cette situation (d'autant plus que ces équipes ont joué en début de saison), sans quoi elle annulera la participation des équipes concernées pour le reste de la phase.

### Inscriptions tardives

**GARGENVILLE STADE** : 3 équipes est affecté au Plateau d'**ISSOU AS** en remplacement de **VAUXOISE ES**  
**HOUILLES AC** : 3 équipes est affecté au Plateau de **CONFLANS RC** à la place de **MONTESSEN US**

Les clubs suivants sont affectés au Plateau de **MONTESSEN US** :  
**CARRIERES S/S US** : 4 équipes - **HOUILLES AC** : 3 équipes

### **06 du 08/11 : MEZIERES AJSL**

Le club nous informe ne pouvoir accueillir ce plateau et nous avait envoyé un courrier en ce sens le 29/10.

La Commission confie l'organisation de ce plateau à **CRAVENT FC**.

## PLATEAUX CLASSIQUES U8-U9

### Vérifications effectifs

- CERNAY LA VILLE AS : 2 équipes / 5 licenciés : **1 équipe retenue à ce jour pour le plateau du 15/11**
- COIGNIERES FC : 2 équipes / 9 licenciés : **1 équipe retenue à ce jour pour le plateau du 15/11**
- FONTENAY ST PÈRE AS : 4 équipes / 18 licenciés : **3 équipes retenues à ce jour pour le plateau du 15/11**
- ISSOU AS : 3 équipes / 12 licenciés : **2 équipes retenues à ce jour pour le plateau du 15/11**
- MANTES USC : 2 équipes / 1 licencié : **0 équipe retenue à ce jour pour le plateau du 15/11**
- PORT MARLY CS : 2 équipes / 2 licenciés : **0 équipe retenue à ce jour pour le plateau du 15/11**
- ST CYR AFC : 4 équipes / 16 licenciés : **3 équipes retenues à ce jour pour le plateau du 15/11**
- VAUXOISE ES : 2 équipes / 4 licenciés : **0 équipe retenue à ce jour pour le plateau du 15/11**

La Commission appelle ces clubs à lui faire un retour impérativement pour le vendredi 07/11 avant 12h00 au plus tard afin de faire le point sur cette situation (d'autant plus que certaines de ces équipes ont jouées sur le 1er plateau de la saison), sans quoi faute de licenciés supplémentaires, elle ajustera les équipes en conséquence pour la journée de plateaux du 15/11.

### **JUZIERS FC**

Demande du club pour annuler l'amende infligée dans YF 1862 pour absence de feuille de plateau du 11/10.  
La Commission après vérifications, annule cette amende.

### Inscriptions tardives

**GARGENVILLE STADE** : 3 équipes  
**HOUILLES AC** : 6 équipes

## PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Tous les plateaux de la phase 1 sont disponibles sur notre site internet à la rubrique Foot Animation & Loisir (sur le site internet ou via footclubs).

## CATEGORIE U10-U11

### Vérifications effectifs

- CERNAY/BONN/17 T : 1 équipe / 7 licenciés : **forfait**
- CLAIREFONTAINE : 1 équipe / 0 licencié : **forfait**
- COIGNIERES FC : 2 équipes / 15 licenciés : **équipe 2 forfait**
- FONTENAY ST PÈRE : 1 équipe / 1 licencié : **forfait**
- VAUXOISE ES : 2 équipes / 11 licenciés : **équipe 2 forfait**

La Commission appelle ces clubs à lui faire un retour impérativement pour le vendredi 7/11 avant 12h00 afin de faire le point sur cette situation (d'autant plus que ces équipes ont joué en début de saison) sans et quoi faute de licenciés supplémentaires, elle déclarera les équipes annoncées comme forfaits le 08/11.

- MANTES OLYMPIQUE : demande du club pour inscrire 1 équipe en Critérium.

La Commission intégrera cette équipe quand le nombre minimum de licenciés requis sera validé (0 à ce jour).

### Dérogation annuelle accordée par la Commission

- MESNIL ST DENIS AS (par année) : 12h30
- MAISONS LAFFITTE (sans distinction) : 12h30

### Dérogation annuelle non accordée par la Commission

CROISSY US 10h30 : horaire non dérogatoire et demande insuffisamment développée.

## CRITERIUM ESPOIRS U10 & U11

### HOUILLES SO du 27/09

Le club nous communique enfin la feuille de plateau de la 1ère journée du 27/09.

La Commission prend note, elle avait déjà enregistré les résultats sportifs grâce à l'envoi d'un club visiteur, néanmoins après vérifications elle annule les infractions encadrement.

## CATEGORIE U12-U13

### Vérifications effectifs

- COIGNIERES FC : 1 équipes / 5 licenciés : **forfait**
- DAMMARTIN EN SERVE AS : 1 équipe / 7 licenciés : **forfait**
- VAUXOISE ES : 2 équipes / 14 licenciés : **équipe 2 forfait**

La Commission appelle ces clubs à lui faire un retour impérativement pour le vendredi 7 novembre avant 12h00 pour faire le point sur cette situation (d'autant plus que ces équipes ont joué en début de saison) sans et quoi faute de licenciés supplémentaires, elle déclarera les équipes annoncées comme forfaits le 08/11.

### Dérogation annuelle accordée par la Commission

- ABLIS FC SUD 78 : 14h00
- CRAVENT FC : 14h00
- CHATOU AS par année poules F : 14h00
- CHATOU AS par année poule E & Espoirs : 15h30
- DAMMARTIN EN SERVÉ AS : 14h00
- ELANCOURT OSC : 14h00
- ESSARTS LE ROI AGS : 14h00
- HARDRICOURT US : 14h00
- HOUILLES AC U12/U13 Espoir : 13h30
- HOUILLES AC par année équipes 2 & 23 : 14h45
- LAINVILLEOIS FC : 14h00
- MAISONS LAFFITTE FC : 12h30 (sans distinction 1 équipe)
- RAMBOUILLET FC : 12h30
- VILLEPREUX FC : 14h00
- VINSKY FC : 14h00

### Dérogation annuelle non accordée par la Commission

CROISSY US 10h30 : horaire non dérogatoire et demande insuffisamment développée.

**ATTENTION : nous vous rappelons que ces dérogations annuelles ne sont valables que sur les rencontres de critériums et pas sur les journées de Challenges « Jour de Coupe U10-U11 » et « Festival Foot U13 Pitch ». Les demandes dérogatoires sur ces journées spécifiques doivent être formulées au plus tard le lundi précédent les samedis de rencontres à 12h.**

### VINSKY FCM

Demande du club pour annuler l'amende infligée dans YF 1862 pour absence de feuille de plateau du 11/10.

La Commission après vérifications, annule cette amende.

### BONNIERES FRENEUSE FC

Demande du club pour n'avoir que 2 équipes en Critérium sans distinction d'âge et donc plus aucune en par année et en sans distinction d'âge à 1 équipe.

La Commission regrette ce changement tardif qui va avoir un impact sur les poules concernées. Néanmoins, afin de s'assurer que les équipes pratiqueront jusqu'au bout, elle accède à votre demande en vous basculant sur la poule A du Critérium sans distinction d'âge à 2 équipes et afin d'équilibrer la poule A du sans distinction à 1 équipe, bascule EPONE USBS de la poule B en poule A.

## CRITERIUM ESPOIRS U12 & U13

### CONFLANS FC

La Commission remercie M. VIGNOLET pour la qualité de ses échanges et de son honnêteté sur les problématiques rencontrées en début de saison par le club.  
M. VIGNOLET s'engage à ce que désormais il n'y ait plus de problèmes d'accueil des clubs visiteurs.

La Commission ne doute pas que le club de Conflans FC mettra tout en place pour organiser ses rencontres à domicile dans les meilleures conditions.

Et comme convenu, elle reste dans l'attente du club de l'envoi des modifications concernant l'organisation technique et notamment la désignation des nouveaux encadrants des équipes engagées dans les différents Critériums Espoirs et Départementaux.

## CRITERIUM DEPARTEMENTAL U12/U13

Par année poules D du 08/11/25

55096916 /55097168 : VILLENNES ORGEVAL FC 2 22 / POISSY FC 3 23

Demande du club pour jouer ces rencontres à 12h30 en raison de l'occupation de ses terrains.

Après vérifications, la Commission donne son accord.

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

### FESTIVAL FOOT U13

Amende après rappel : 20€

(Annexe 2 RS DYF)  
Plateaux du 18/10

P48. LIMAY ALJ 4 - PORT MARLY CS 2 - CHATOU AS 1 - BOIS D'ARCY AS 2

Amende au club de LIMAY ALJ pour non envoi de la feuille de plateau, les résultats sportifs ayant été envoyés par les clubs visiteurs.

### FESTIVAL FOOT U13

Anomalies

Plateaux du 18/10

▫ P21. ANDRESY FC 2 (POISSY FC 3, ROSNY CSM 4 & HOUILLES AC 1)

Match perdu par erreur administrative et moins 2 points pour toutes les équipes participantes.

**Motif :** Mauvais format de rencontres et non réalisation de l'épreuve de jonglerie.

Réaction du club de HOUILLES AC expliquant les dysfonctionnements constatés dans l'organisation du club d'ANDRESY FC.

La Commission demande des explications aux clubs d'ANDRESY, POISSY & ROSNY CSM, FC pour le lundi 10/11 au plus tard.

P62 : MANTOIS 78 FC, POISSY FC, CROISSY US & LAINVILLEOIS FC

Moins 2 points pour toutes les équipes participantes.

**Motif :** Epreuve de jonglerie non conformes (manque totaux)